

*Date de dépôt : 22 août 2018*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de MM. Florian Gander, Christian Flury, Pascal Spuhler, Jean Sanchez : Des silhouettes pour la vie**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la motion 2285 dont le libellé est le suivant :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- l'augmentation croissante du nombre d'accidents de la route entre les automobilistes et les deux-roues;*
- que Genève détient le record des accidents de scooters, motos et vélo;*
- que chaque jour un accident implique un deux-roues en ville, et que deux fois par semaine une personne est grièvement blessée,*

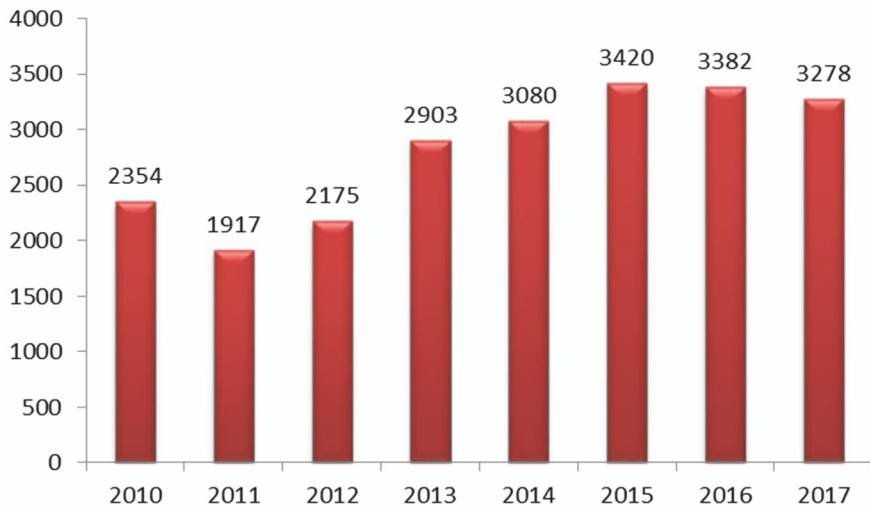
*invite le Conseil d'Etat*

*à mettre en place une campagne de sensibilisation incitant les automobilistes à faire preuve de prudence envers les autres usagers de la route moins protégés.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'utilisation des deux-roues motorisés (2RM), dont le nombre est estimé à environ 60'000 véhicules, et la densification du trafic sur les voies de circulation à Genève expliquent l'augmentation des accidents notamment envers les conducteurs les plus vulnérables.

### Nombre d'accidents 2010 - 2017



#### Graphique incluant tous les modes de transports (2010 – 2017)

Le Conseil d'Etat est conscient que, pour amener l'ensemble des usagers de la route à une prise de conscience sur les conséquences de leurs comportements respectifs, des mesures visant la prévention des accidents sont nécessaires.

Un recensement de 145 points critiques accidentogènes (établi selon la norme VSS 641 724 – gestion des points noirs), a permis de mettre en évidence que 50% des accidents de deux-roues (motorisés ou non) ont lieu dans le centre urbain. Les recensements annuels confirment cette tendance. Sur la base de ces données, uniformisées au niveau fédéral, le délégué à la sécurité des infrastructures routières du canton étudie les causes principales des accidents. Une fois les causes établies, chaque emplacement problématique fait l'objet cas

échéant d'un projet en vue de son traitement. Suite à l'assainissement d'un emplacement, une évaluation est réalisée après une ou deux années pour vérifier l'adéquation des mesures prises. Il est cependant à noter que de nombreux accidents ont pour cause des questions d'inattention, pour lesquelles il est difficile, au niveau infrastructures, de trouver des solutions.

La direction générale des transports (DGT) du département des infrastructures (DI, anciennement DETA) a lancé en septembre 2016 une campagne de sensibilisation par voie d'affichage "GE-RESPECTE", en partenariat avec les différentes institutions publiques de la mobilité, dont le Touring Club Suisse (TCS) section Genève et l'association "Le respect, ça change la vie". L'objectif principal de cette campagne était de faire prendre conscience aux divers usagers des conséquences de leurs comportements sur la route pour les inciter à respecter la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), du 19 décembre 1958, de même que les autres usagers de la route. Dans ce contexte, de multiples actions ont été menées en 2017, afin de toucher les différents publics cibles (automobilistes, conducteurs de 2RM, cyclistes, piétons et utilisateurs des transports collectifs) pour rendre les déplacements au quotidien plus agréables et sûrs.

Depuis 2010, 63 accidents, dont certains graves ont eu lieu sur le chemin de l'école pour des raisons de priorité sur les passages réservés. Ce bilan a alerté le canton et les communes qui ont décidé d'entreprendre une action conjointe pour assainir les points noirs pour les piétons et faire la promotion d'un plan de mobilité scolaire comme outil d'aide à l'amélioration de la sécurité. A cela s'est ajoutée la campagne "sur le chemin de l'école" menée par le TCS en collaboration avec le bureau de prévention des accidents et la police.

S'agissant de la sécurité en général et de l'intégrité physique en particulier, une réflexion plus large et plus ciblée a été conduite par la police, qui, depuis plusieurs mois, applique un train de mesures au quotidien.

Annuellement, la police, respectivement la police routière, effectue plus de 3000 contrôles liés à la circulation. Elle est particulièrement attentive aux usagers les plus vulnérables tels que piétons, cyclistes ainsi que conducteurs et passagers de 2RM.

Il s'agit des catégories les plus régulièrement représentées lors d'accidents de la circulation.

Des actions spécifiques sont mises sur pied afin d'attirer l'attention de la population en général et des usagers vulnérables en particulier. La police travaille tant sur la prévention que sur la dénonciation des infractions à la LCR.

Lors de chaque rentrée scolaire, des campagnes sont organisées afin de sécuriser les alentours des écoles.

Elle travaille également en réseau avec diverses associations et partenaires impliqués, afin de sensibiliser les cyclistes sur diverses problématiques, notamment la visibilité diurne et nocturne ou la cohabitation avec les camions. Ces campagnes sont régulièrement relayées par les médias et en permanence sur les réseaux sociaux de la police.

De par ses actions et campagnes, la police routière rappelle, à l'ensemble des catégories d'usagers de la route, les bons comportements à adopter afin de cohabiter, dans la circulation, de la manière la plus respectueuse et en adéquation avec la LCR (cyclistes envers les piétons, motocyclistes vis-à-vis des cyclistes, automobilistes en relation avec le stationnement illicite sur les bandes cyclables, etc.).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Pierre MAUDET